RCS : ROMANS
Code greffe : 2602

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ROMANS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2010 B 00178
Numéro SIREN : 520 045 170
Nom ou dénomination : ABD CONSULTANTS

Ce dépôt a été enregistré le 29/07/2015 sous le numéro de dépôt A2015/004615

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
ROMANS SUR ISERE

640742

Dénomination : ABD CONSULTANTS
Adresse : " le Petit Pélican" boulevard du Président Albert Lebrun
26200 Montelimar -FRANCE-

n° de gestion : 2010B00178
n° d'identification : 520 045 170

n° de dépôt : A2015/004615
Date du dépôt : 29/07/2015

Pièce : Procès-verbal d'assemblée générale mixte du 26/06/2015

TRIBUNAL DE COMMERCE DE ROMANS (DROME)

640742

10B178

4615

ABD CONSULTANTS
Société par Actions Simplifiée au capital de 8.000 euros
Siège social : « Le Petit Pélican » Boulevard du Président Albert Le Brun
à MONTELIMAR (26200)
520 045 170 R.C.S. ROMANS

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU 26 JUIN 2015

L'an deux mille quinze,
Le vingt-six juin, à 10 h 30 heures,

Les Associés de la société ABD CONSULTANTS se sont réunis en assemblée générale ordinaire et extraordinaire, dans les locaux de la société BDO RHONE ALPES sis Le Crysval Gare Valence TGV BP 10214 à VALENCE (26958).

En application des dispositions statutaires (article 22.10.1) tous les associés étant présent la présente assemblée peut se réunir sans convocation préalable.

Chaque associé reconnaît avoir pris connaissance du texte des résolutions et du rapport du Président préalablement à la tenue de la présente assemblée.

Il a été établi une feuille de présence, qui a été émargée par chaque actionnaire présent, au moment de son entrée en séance.

Monsieur Manuel ASENCIO-DUARTE préside l'assemblée en sa qualité de président de la société.

La feuille de présence est arrêtée et certifiée exacte par le président, qui constate que les actionnaires présents possèdent 8.000 actions sur les 8.000 actions composant le capital social et ayant droit de vote.

Le président constate en conséquence que l'assemblée est régulièrement constituée et qu'elle peut valablement délibérer à la majorité requise.

Puis il rappelle que l'ordre du jour de la présente réunion est le suivant :

DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

- Lecture du rapport du président,
- Nomination d'un nouveau Président en remplacement du président actuel démissionnaire,

DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

- Autorisation de la cession de 1.400 actions détenues par la société MADINVEST au profit de la société SEQUOIAS PATRIMOINE et agrément de cette dernière en qualité de nouvelle associée de la société.

SD MA UB

- Autorisation de la cession de 560 actions détenues par la société MADINVEST au profit de la société SEQUOIAS PATRIMOINE et agrément de cette dernière en qualité de nouvelle associée de la société.
- Constatation de la cession de 840 actions détenues par la société MADINVEST au profit de la société ISLE INVESTISSEMENT, associée cessionnaire.
- Pouvoir en vue des formalités.

Monsieur le président dépose ensuite sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée les documents suivants :

- Un exemplaire des statuts,
- Le rapport de la Présidence,
- Le texte des résolutions qui seront soumises au vote de l'assemblée.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président donne ensuite lecture de son rapport.

Cette lecture terminée, Monsieur le président ouvre la discussion.

Après discussion sur l'ordre du jour proposé, et personne ne demandant plus la parole, Monsieur le président lit et met aux voix les résolutions suivantes :

DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'assemblée générale prend acte de la démission de Monsieur Manuel ASENCIO-DUARTE de son mandat de Président de la société à compter de ce jour et décide de nommer en qualité de nouveau Président, en remplacement, Madame Catherine BARUSTA, née le 4 avril 1968 à LYON (69), de nationalité française, demeurant 74, rue de l'Iscle à VALENCE (26000), en qualité de nouveau Président de la société, à compter de ce jour et pour une durée illimitée.

Madame Catherine BARUSTA aura, conformément à l'article 17 des statuts les pouvoirs les plus étendus, pour représenter la société dans ses rapports avec les tiers et notamment, pour contracter en son nom et l'engager pour tous les actes et opérations entrant dans l'objet social.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Madame Catherine BARUSTA déclare accepter les fonctions qui lui sont conférées et qu'elle satisfaisait à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice du mandat de Président.

DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale des associés, statuant sur le rapport de la présidence, en application des dispositions de l'article 13 des statuts, et ayant pris connaissance du projet de cession de 1.400 actions détenues en pleine propriété par la société MADINVEST, au profit de la société SEQUOIAS

SB MA CB

PATRIMOINE, Société Civile au capital de 15.000 euros dont le siège social est situé 6, Place Ancienne Bouverie à ROMANS (26100) et immatriculée auprès Registre du Commerce et des Sociétés de Romans sous le numéro 529 640 278, décide **d'autoriser** la cession des actions et **d'agréer** expressément, en tant que de besoin, la société SEQUOIAS PATRIMOINE en qualité de nouvelle associée de la société, chaque associé déclarant renoncer expressément à son droit de préemption.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale des associés, statuant sur le rapport de la présidence, en application des dispositions de l'article 13 des statuts, et ayant pris connaissance du projet de cession de 560 actions détenues en pleine propriété par la société MADINVEST, au profit de la société FISIS, Société à Responsabilité limitée d'architectures au capital de 500.000 euros dont le siège social est situé 7, Rue Olivier de Serres - ROVALTAIN TGV à CHATEAUNEUF SUR ISERE (26300), immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de ROMANS sous le numéro 510 431 588, décide **d'autoriser** la cession des actions et **d'agréer** expressément, en tant que de besoin, la société FISIS en qualité de nouvelle associée de la société, chaque associé déclarant renoncer expressément à son droit de préemption.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RÉSOLUTION

L'assemblée générale des associés, statuant sur le rapport de la présidence, et ayant pris connaissance du projet de cession de 840 actions détenues en pleine propriété par la société MADINVEST, au profit de la société ISLE INVESTISSEMENT, associée cessionnaire, société civile au capital de 5.000 euros, dont le siège social est 74 rue de L'Isle à VALENCE (26000), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 792 568 503, **prend acte** de la cession des 840 actions à intervenir à l'issue de la présente assemblée générale.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RÉSOLUTION

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'un extrait ou d'une copie du procès-verbal de ses délibérations, en vue de l'accomplissement des formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le président et un associé.

CB

SB MA